

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE 2010
organisé par le G.C.C. et
CHALLENGE DE BAIE DE SEINE (C.B.S.)

REGLEMENT GENERAL

1- REGLES & REGLEMENTS

1.1 - Le Championnat de Normandie et le Challenge de Baie de Seine (C.B.S.) sont ouverts aux voiliers habitables titulaires d'une carte de jauge de la formule HN France (H.N.) en cours de validité. Les bateaux qui en seraient dépourvus recevront un handicap forfaitaire et devront s'engager à régulariser au plus tôt leur situation. Par exception au règlement H.N., le Championnat de Normandie et le C.B.S. sont ouverts aux concurrents qui désirent naviguer en solitaire.

1.2- Le Championnat de Normandie et le C.B.S. sont régis par :
 - Les règles des R.C.V. 2009/2012 et les modifications 2010
 - Les règles de la formule HN France
 - Le présent règlement et ses éventuels avenants
 - Les instructions de courses particulières à chaque épreuve établies par les clubs organisateurs.

2- INSCRIPTIONS

Pour chaque épreuve, il y a lieu de s'inscrire auprès du club organisateur et de se faire confirmer dates et horaires.

Le club organisateur est en charge de vérifier la validité de la carte d'identité H.N.

3 - DECOUPAGE DE LA FLOTTE

La flotte est divisée en 3 catégories sur la base de la jauge H.N. :

- Flotte 1 : bateaux d'un rating inférieur ou égal au groupe brut 18.5 du H.N. et armés pour une navigation à plus de 6 milles d'un abri.
- Flotte 2 : bateaux d'un rating supérieur au groupe brut 18.5 du H.N. et armés pour une navigation à plus de 6 milles d'un abri.
- Flotte 3 : bateaux de la classe L du H.N. et tout autre bateau armé pour une navigation à moins de 6 milles d'un abri.

4 - PARCOURS

4.1 - Types de parcours : côtiers, et bananes ou association des deux (en fonction des circonstances).

4.2 - Tous les bateaux d'une même flotte doivent effectuer un parcours identique, mais les flottes peuvent avoir des parcours particuliers.

5 - INSTRUCTIONS DE COURSE - PROCEDURES DE DEPART ET D'ARRIVEE

5.1 - Les clubs organisateurs tiennent les instructions de course à la disposition des concurrents.

5.2 - Procédure de départ : Avertissement à H – 5 (RCV N°26)

5.3 - Pavillonnerie utilisée :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Sur les bateaux concurrents : . Flotte 1 : pavillon N . Flotte 2 : pavillon C . Flotte 3 : pavillon blanc | <ul style="list-style-type: none"> - Sur les bateaux comités : . Parcours côtier : pavillon R . Parcours banane : pavillon Q . Parcours olympique : pavillon O . H -5 : Flamme 1 pour flotte 1 . H -5 : Flamme 2 pour flotte 2 . H -5 : Flamme 3 pour flotte 3 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

5.4 - Durée d'ouverture de la ligne d'arrivée

La durée d'ouverture de la ligne d'arrivée, après le passage du premier, sera égale à 40 % de son temps réel et ce, par flotte, sauf cas particulier dû aux restrictions d'accès au port (portes)

6 - PENALITES

6.1 - La pénalité pour infraction à une règle du chapitre 2 des R.C.V. est la rotation de 720°. Tous les concurrents ayant effectué une pénalité de rotation pour une règle du chapitre 2 doivent déposer une reconnaissance écrite dans le délai prescrit par les I.C.

6.2 - Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2. Reconnue ou non, une infraction à ces règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre d'inscrits à la disqualification.

7 - CLASSEMENT INDIVIDUEL PAR COURSE

7.1 - Pour chaque course, un classement est établi.

7.2 - La place d'un bateau est son rang dans le classement des temps compensés compte tenu de son handicap et des éventuelles pénalités.

8 - ATTRIBUTIONS DES POINTS PAR COURSE

8.1 - Pour chaque course, il est attribué à chaque bateau un nombre de points calculé suivant la formule :

$$P = \frac{101 \times (N - A + 1)}{N + 1}$$

Dans laquelle :

- . P = points attribués au voilier (arrondi au 100^{ème})
- . N = nombre de partants
- . A = place du voilier

8.2 - Un bateau qui abandonne reçoit la moitié des points accordés au dernier bateau classé qui a terminé la course. Un bateau disqualifié reçoit zéro point.

9 - CLASSEMENT INDIVIDUEL PAR EVENEMENT

9.1 - Un classement général est établi par flotte pour un même événement comprenant plusieurs courses (voir la liste des événements dans le calendrier).

9.2 - Tout classement spécial devra s'inspirer et respecter les règles de la formule HN France et celles de ce championnat.

10 - CLASSEMENT GENERAL AU CHAMPIONNAT DE NORMANDIE (Classement individuel)

10.1 – A l'issue de chaque événement inscrit au calendrier, les points acquis, dans chaque flotte, par chaque bateau sont additionnés puis divisés par le nombre de courses validées dans cet événement afin d'obtenir pour chacun les points de l'événement.

10.2 – Dans chaque flotte, le classement général individuel est établi en totalisant les points acquis lors des 10 meilleurs événements de chaque bateau.

10.3 - En cas d'égalité de points entre plusieurs bateaux, l'avantage est donné à celui qui totalise le plus grand nombre de meilleures places (1° - 2° - 3° ...).

11 - CLASSEMENT GENERAL AU C.B.S. (Classement interclubs)

11.1 - Le **club** qui totalise le plus grand nombre de points en retenant ceux acquis au classement du Championnat de Normandie, par au maximum 3 de ses meilleurs représentants dans une seule flotte ou dans plusieurs flottes est déclaré vainqueur du **Challenge de Baie de Seine** (C.B.S).

11.2 - En cas d'égalité de points entre plusieurs clubs, l'avantage est donné à celui dont les bateaux totalisent le plus grand nombre de meilleures places (1° - 2° - 3° ...).

12 - CHAMPIONNAT DES MORDUS DE LA BAIE DE SEINE

Le Championnat des Mordus de la Baie de Seine est établi en complément du Championnat de Normandie et du CBS.

Tout bateau ayant à son bord, au moins, un membre du GCC ayant acquitté sa cotisation annuelle, est inscrit automatiquement à ce championnat.

Le classement est établi, par flotte, en additionnant **la totalité** des points obtenus dans les événements inscrits au championnat.